

GRÈVE LE 9 MAI 2019



NON

Projet de loi fonction publique :
Pour l'UNSA c'est NON !

Affaiblir le statut de la fonction publique

Rogner sur le droit des agents

Diminuer la protection des agents

INACCEPTABLE

INSUPPORTABLE

INTOLÉRABLE

Le Gouvernement veut privatiser la fonction publique !

En externalisant des services avec une mutation d'office des agents concernés, en instaurant la rupture conventionnelle sans les garanties et les protections des salariés du secteur privé, la volonté gouvernementale est d'affaiblir les services publics pour les offrir au secteur marchand, au détriment de tous.

Le gouvernement facilite l'iniquité et l'isolement dans la gestion des carrières.

Aujourd'hui les Commissions administratives paritaires étudient toutes les évènements individuels des agents de façon collective, garantissant un traitement équitable des dossiers. Elles ne donnent qu'un avis. Demain ces commissions deviendront des instances disciplinaires et de recours sur certains sujets seulement. L'aspect métier sera gommé des CAP car elles seront organisées en catégorie A, B ou C ! Aujourd'hui les CAP suivent les dossiers individuels des agents (mutation, promotion, avancement). **Demain, l'agent sera seul face à sa hiérarchie pour traiter de toutes ses demandes.**

Le gouvernement dilue la sécurité et les conditions de travail

Aujourd'hui les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont indépendants des autres instances.

Les représentants des personnels sont spécialisés et peuvent intervenir en cas de problème sur le lieu de travail pour protéger les agents mais aussi en cas de restructuration. Demain, cette mission sera noyée dans une instance unique au détriment de la sécurité et des conditions de travail des agents.



NE GACHEZ
PAS
LE SERVICE
PUBLIC





RÉAGIR AVEC L'UNSA

L'UNSA défend les CHSCT et les CAP actuels
car ils garantissent aux agents des droits collectifs
de protection, de transparence et d'équité.

L'UNSA s'oppose à la transformation du système
de sanction disciplinaires et propose que
la suspension de trois jours (3 jours sans salaire) ne
puisse être infligée par le seul supérieur hiérarchique !

L'UNSA s'oppose à la rupture conventionnelle
qui laisse l'agent seul face à son employeur.

Elle propose qu'un conseiller syndical mandaté par
une organisation syndicale représentative puisse
accompagner chaque agent dans ses démarches.

L'UNSA propose de donner des nouveaux droits
aux agents comme le droit à déconnexion.

**Avec l'UNSA, défendons le droit
et la protection des agents publics !**



**PARTICIPONS À LA
JOURNÉE DE GRÈVE
DU 9 MAI 2019**

